



Homologué par le Conseil d'Etat
 en séance du 10 AOUT 2005
 Droit de sceau: Fr.
 L'atteste:
 Le chancelier d'Etat:



COMMUNE DE VOUVRY
 Le Président:
 A. ARLETIZ
 Le Secrétaire:
 J.-CL. BRÄNDLE

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir
 Mise à l'enquête : Limite de la forêt confinant à la zone à bâtir



COMMUNE DE VOUVRY CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 21

DELIMITATION DU PERIMETRE : RAPPO HUBERT
 RELEVÉ COMPLEMENTAIRE AVRIL 2004 : BUREAU DE GEOMETRES J-M VJADENS S.A.
 POUR APPROBATION PARTIELLE DES DELIMITATIONS FORESTIERES

L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT : LE GEOMETRE :

Monthey, le mai 2005

Jean-Michel VJADENS SA . Ing. EPF/SA et géom. officiel . Rue de Château-Vieux 5 . 1870 Monthey 161. 024/472.36.16 fax. 024/472.36.17